

## Le 20 octobre 2011\*, dans la fonction publique, votez UNSA !

Cher ami, cher(e) ami(e),

Le 20 octobre 2011\*, se dérouleront, partout sur le territoire, les élections dans la fonction publique Hospitalière et de l'Etat. Plus de 8 000 candidats s'y présenteront sous les couleurs de l'UNSA.

Le 20 octobre 2011\*, l'ensemble des agents, titulaires et non titulaires, établiront donc par leur vote la représentativité des organisations syndicales. Mais parce qu'il s'agira d'un secteur de près de trois millions de personnes, c'est le poids et l'influence des organisations au niveau national interprofessionnel qui en seront impactés.

Voter UNSA, faire voter UNSA ce 20 octobre 2011\*, ce ne sera pas seulement défendre les intérêts des fonctionnaires et agents publics de ces secteurs. Ce sera aussi promouvoir et défendre les services publics, ciment fondamental de notre République, facteurs d'égalité des citoyens devant des droits fondamentaux auxquels tous les salariés ont intérêt.

Que vous soyez vous-même fonctionnaire ou salarié(e) du secteur privé, que vous soyez actif(ve) ou retraité(e), vous pouvez, par votre engagement personnel sur votre lieu de travail ou par l'influence auprès d'agents publics de votre cercle de relations personnelles, favoriser la réussite de l'UNSA à ces élections.

C'est pourquoi, face à cette échéance qui nous concerne tous, je vous appelle à voter et à faire voter pour les listes, candidates et candidats, présentés par l'UNSA.

A l'UNSA, en son temps, nous avons su tous (fonctionnaires et salariés du privé) nous mobiliser pour les élections prud'homales dans le secteur privé.

Je sais pouvoir compter sur vous pour contribuer à ce que l'UNSA, dans son ensemble, sorte renforcée de ce scrutin important.

Merci à toutes, merci à tous. - Bien cordialement.

Luc Bérille, Secrétaire général de l'UNSA.

**\*Pour les agents du ministère de l'Éducation nationale, le vote sera uniquement électronique et se déroulera du 13 au 20 octobre 2011**

**Pour celles et ceux qui votent par correspondance, le 20 octobre est la date limite de réception des votes, il faut impérativement voter dès réception du matériel électoral.**

### ***L'UNSA rencontre les ministères de l'Économie, des Finances et du Budget***

Une délégation de l'UNSA, composée de Jean Grosset, Martine Vignau et Jean-Marie Poirot, a été reçue par les directeurs des cabinets des ministres de l'Économie, des Finances et du Budget.

Jean Grosset a précisé la réflexion de l'UNSA dans le domaine fiscal et budgétaire débattue notamment lors du dernier Conseil National des 21 et 22 septembre.

Il a pointé quelques éléments de dépenses fiscales qu'il convenait de maintenir comme les aides à la personne ou les niches favorisant l'emploi.

En revanche, il a montré que la défiscalisation des heures supplémentaires était particulièrement néfaste tant pour l'emploi que pour les financements budgétaires et sociaux. Pour l'UNSA, la priorité est le maintien de l'emploi, la croissance économique et la défense des services publics.

M. Proto, Directeur de Cabinet de Mme Péresse après un court historique sur l'évolution du nombre et du montant des niches fiscales, a indiqué que les dépenses fiscales permettent de faire « respirer » la fiscalité.

Par ailleurs, le gouvernement considère qu'il serait très difficile de revenir sur toutes les niches tant pour des raisons politiques que sociales.

M. Proto note que le gouvernement a mis en place un plafonnement global et qu'il cherche à cibler les niches fiscales qu'il estime non justifiées.

M. Gardette conseiller de M. François Baroin, a complété ce propos en affirmant qu'un des objectifs du ministre était de ne pas entraver la croissance.

Sur le problème des dépenses, Jean-Marie Poirot a constaté que la diminution de ces niches ne semblait pas visible. En effet, le montant figurant dans les documents budgétaires était pour 2011 à un peu plus de 65 milliards d'euros alors qu'il est estimé pour 2012 à près de 66 milliards.

L'UNSA estime qu'il est plus transparent d'agir par la dépense budgétaire plutôt que par la dépense fiscale qui est une non recette. Par ailleurs, la réduction aveugle et systématique des emplois publics n'est pas un facteur de bonne gestion ; cette réduction qui permet au gouvernement d'économiser 0,97 milliards par an, est à rapprocher de la niche de 3,3 milliards résultant du cadeau annuel fait aux restaurateurs avec la baisse à 5,5% de la TVA sur les ventes à consommer sur place.

Par ailleurs, sur l'objectif de croissance fixée par le gouvernement à 1,75 %, nous avons demandé si une estimation par trop optimiste, ne risquait pas d'impacter les rentrées fiscales pour 2012.

L'UNSA s'est interrogée sur les objectifs qui ont servi à l'évaluation des diverses niches par l'Inspection Générale des Finances notamment les dépenses concernent les ménages qui sont classées comme inefficaces ou peu efficaces.

Aussi, Martine Vignau, estimant que ces dépenses fiscales répondent à une véritable logique de cohésion sociale, s'interroge sur la bonne réponse à apporter au maintien des solidarités. Les aides à la personne sont des dépenses fiscales qui répondent pleinement aux besoins et soutiennent l'emploi dans un secteur particulièrement difficile.

Elle s'étonne des choix faits dans le PLF et le PLFSS pour réduire le déficit. La mesure de fiscalisation du congé libre choix d'activité (prestation familiale) ne peut être considérée au même titre que les autres revenus de remplacement. En effet, il s'agit d'une prestation familiale qui répond le plus souvent à un manque d'offre d'accueil des jeunes enfants et porte sur des ménages modestes. La taxation des complémentaires est un sujet sensible car les mutuelles ont déjà fait un certain nombre de réajustements au regard de la législation européenne sans en reporter le coût sur les adhérents. Soumettre les complémentaires santé à une taxation supplémentaire est de nature à perturber gravement leur équilibre.

Dans sa réponse, M. Proto a insisté sur l'important niveau d'incertitude qui existait chaque année sur les taux de croissance. Il a insisté sur l'augmentation prévisible des recettes fiscales en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés pour 2012. Il estime qu'il est plus facile de fonder des politiques publiques sur les niches fiscales que sur la dépense budgétaire car l'évaluation de celles-ci est très difficile à mettre en place. Il rejoint notre demande de maintien des dépenses fiscales qui favorisent de façon évidente l'emploi comme les aides à domicile.

Il considère que les différentes aides sociales continueront à être hors du champ de la fiscalité et de l'étatisation. Cependant, il y a un certain nombre d'avantages dont les mutuelles bénéficieraient selon lui : notamment impôt sur les sociétés, frais de gestion.

Sur l'évaluation des politiques publiques, il pense en effet que la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) n'a pas encore produit tous ses effets ; l'action sur la fiscalité est plus utile que la « distribution de chèques ». Il rappelle que les normes de dépenses « zéro valeur » ont cantonnées les marges de manœuvre en matière de dépenses. Par ailleurs, il note que dans le domaine fiscal, la quantité et la qualité des données sont particulièrement importantes. Il manifeste son désaccord avec certaines appréciations du rapport de la Cour des Comptes, notamment sur l'insuffisance de taxation des stock-options que nous avons mise en avant. Il affirme que les hauts revenus vont contribuer plus et que la fiscalité sur les plus-values mobilières va être un apport fiscal important.

L'UNSA, après ce débat argumenté, a accepté de poursuivre ce type d'échange même si nos points de vue ne sont pas convergents.

### ***Syndicats de salariés et Mutualité Française contre tout impôt sur la santé***

Dans une déclaration commune, les organisations syndicales de salariés, CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, Force Ouvrière, FSU, UNSA et la Mutualité Française appellent solennellement le gouvernement et le Parlement à renoncer au doublement de la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables et à tout impôt sur la santé.

Cette taxation entraînera inéluctablement une augmentation du coût des contrats santé et aggravera donc les inégalités d'accès aux soins.

Cette taxation intervient dans un contexte de crise sociale profonde au moment où près d'un Français sur trois déclare renoncer à des soins pour des raisons financières.

Elle est décidée alors que le taux de remboursement par la Sécurité Sociale des soins de ville pour la très grande majorité des assurés sociaux est tombé à 55%, ce qui est inacceptable, et que bénéficier d'une couverture complémentaire est devenu indispensable.

Les organisations syndicales de salariés CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, Force Ouvrière, FSU, UNSA et la Mutualité Française, en demandant au gouvernement et au Parlement de renoncer à affaiblir une nouvelle fois la protection sociale des Français, rappellent leur attachement à une Sécurité Sociale de haut niveau et une couverture complémentaire solidaire accessible à tous.

Pour signer la pétition :

<http://www.mutualite.fr/Petition-non-a-la-taxe-sur-la-sante-qui-degrade-l-acces-aux-soins-des-Francais-!>

### ***Allocation pour les chômeurs seniors avant la retraite***

Lors de son entretien avec le Premier ministre, l'UNSA avait demandé le rétablissement de l'Allocation Equivalent Retraite (AER), qui avait été supprimée le 1er janvier 2011.

Cette allocation constituait un revenu de remplacement pouvant être versé aux chômeurs justifiant du nombre de trimestres permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein, mais n'ayant pas l'âge requis leur permettant de partir.

Le gouvernement vient d'annoncer le retour de cette allocation dans une version remaniée et plus restrictive. Ainsi, l'allocation transitoire de solidarité (ATS) sera versée aux chômeurs nés entre juillet 1951 et décembre 1953 ayant le nombre de trimestres mais pas l'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

11000 personnes pourraient percevoir cette allocation d'un montant de 1000 euros par mois.

Pour l'UNSA cette mesure positive est limitée puisqu'elle ne répond qu'à la situation injuste vécue par des chômeurs qui cumulaient la triple peine :

- être chômeur,
- avoir le nombre de trimestre requis,
- mais ne pas avoir l'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

L'UNSA renouvelle sa demande de rétablissement de l'AER dans sa version initiale.

### ***Des milliers de retraités mécontents ont manifesté le 6 octobre***

Des milliers de retraités ont manifesté le jeudi 6 octobre pour démontrer leur mécontentement en matière de pouvoir d'achat et pour condamner la décision gouvernementale de reporter à nouveau la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie.

En effet, les retraités constatent, année après année, mois après mois, une baisse de leur pouvoir d'achat. Cette baisse constante est due à trois raisons essentielles :

Aujourd'hui de nombreux salariés partent en retraite avec une pension incomplète liée à une carrière incomplète, conséquence soit de l'effet de l'allongement des durées de cotisations, soit du report de l'âge de la retraite.

Les pensions sont indexées sur l'évolution des prix et non plus sur l'évolution des salaires, entraînant ainsi un décrochement important. De plus, la forte évolution des dépenses contraintes, indispensables à la vie quotidienne (l'alimentation, et en particulier les produits frais, + 9,4% en 2010, le fuel + 26,5%, l'électricité et le gaz + 13,8%, les assurances + 4,7% et les loyers + 4%) pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat.

Deuxième point important de cette journée : la nécessité d'une grande réforme de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, de toutes les personnes, quel que soit leur âge, quelle que soit l'origine du handicap. La perte d'autonomie n'est pas un bien marchand, son financement doit reposer sur la solidarité nationale. La seule réponse possible, c'est la création d'un droit universel de compensation de la perte d'autonomie,

## ***L'UNSA invitée au Green Forum de WWW France***

L'UNSA a participé les 6 et 7 octobre au Green Forum sur le thème : la croissance est-elle porteuse d'emplois ?

Pour l'UNSA, le développement d'une économie soucieuse du développement durable est un facteur de développement économique, social et sociétal. Des investissements publics-privés sur le long terme doivent accompagner ce nouveau modèle.

L'UNSA considère que la croissance verte ne créera pas massivement des emplois ; certains nouveaux métiers apparaîtront, mais d'autres disparaîtront. En revanche, beaucoup d'emplois seront transformés. L'enjeu se trouve donc au niveau de l'accompagnement et de la reconversion des salariés.

Pour l'UNSA, le GPEC est l'outil qui doit permettre d'anticiper, d'accompagner, de former les salariés à ces métiers.

Un dialogue social rénové au niveau des territoires, avec tous les acteurs concernés, doit permettre d'aborder ces transformations.

## ***L'UNSA au salon des CE de Rennes***

L'UNSA a participé activement au salon des CE de Rennes. Outre la tenue d'un stand, l'UNSA a organisé deux débats : l'un sur les risques psychosociaux et le rôle des IRP, l'autre sur la pénibilité.

Sabri Zidane, secrétaire de l'union locale UNSA de Brest et secrétaire du CHSCT de la Mutuelle des étudiants est intervenue dans le premier débat aux côtés de Dominique Corona, secrétaire national. L'importance du CHSCT, entre autre dans la prévention des risques psychosociaux (RPS), a été longuement abordée.

Ce débat a été l'occasion de rappeler que le code du travail et la jurisprudence donnent aujourd'hui à cette instance représentative du personnel un véritable poids face aux employeurs. Ainsi, la notion d'obligation de sécurité de résultat dans la prévention des risques est une aide importante, par exemple, dans le cas d'une réorganisation majeure dans une entreprise.

Le deuxième débat a abordé le problème de la pénibilité. La loi du 9 novembre portant sur la réforme des retraites a introduit la notion de négociation sur la pénibilité dans les entreprises.

Ainsi, les entreprises de plus de 50 salariés et dont au moins 50% des effectifs sont exposés aux facteurs de risques de pénibilités doivent, avant le 1er janvier 2012, soit négocier un accord relatif à la prévention de la pénibilité soit adopter un plan d'action. A défaut de dépôt avant le 1er janvier auprès de la DIRECCTE, l'entreprise s'expose à une pénalité de 1% de la masse salariale. En contrepartie du recul de l'âge légal de départ à la retraite, la loi prévoit que les salariés ayant 20% d'incapacité permanente liée à une maladie professionnelle pourront bénéficier d'un départ anticipé à 60 ans.

Il est donc important que les organisations syndicales se préparent dès à présent à cette négociation.

## ***La Commission européenne propose enfin une taxe sur les transactions financières***

L'UNSA accueille avec satisfaction, comme la Confédération européenne des syndicats (CES), la proposition de directive de la Commission européenne établissant un système commun de taxe sur les transactions financières (TTF). Il s'agit d'une étape majeure pour tous ceux qui militent depuis des années, notamment le mouvement syndical européen, pour cette taxe qui permettrait de lutter contre la spéculation et de faire payer au secteur financier une part des coûts de la crise financière. En effet, la Commission avait jusqu'ici refusé de prendre une telle initiative.

Les paroles du Président Barroso prononcées devant le Parlement fin septembre, résonnent comme un aveu : « Au cours des trois dernières années, les États membres – les contribuables, devrais-je dire – ont octroyé 4.600 milliards d'euros d'aides et de garanties au secteur financier. Il est temps que ce dernier apporte à son tour son écot à la société. Aussi suis-je très fier de vous annoncer que la Commission a adopté aujourd'hui même une proposition de taxe sur les transactions financières ».

Mais le taux retenu est très faible tant et si bien qu'elle ne rapporterait que 57 milliards d'euros au lieu des 200 milliards d'euros avec un taux de 0,05% défendu par le Parlement européen. En outre, tous les États membres ne sont pas encore convaincus de la nécessité de cette TTF, d'où la nécessité de maintenir notre mobilisation.